

**40 ans**   
à bâtir notre futur

  
Les Éleveurs de volailles  
du Québec

# Provoqué

## Amas au champ I De bonnes nouvelles!

Après plus de dix années d'étude et de discussions, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ont adopté le 21 juillet dernier la modification du *Règlement sur les exploitations agricoles*. Cette nouvelle version est en vigueur depuis le 5 août.

Nous présentons les principaux éléments concernant les éleveurs de volailles.

### Faits saillants du REA 2010

#### Stockage de déjection

- Comme prévu dans le projet sur lequel les ÉVQ avaient réagi, le nouveau REA autorise la pratique des amas au champ pour toute entreprise, peu importe sa taille, sa date d'établissement ou sa localisation (art. 9.1).
- Chaque amas de fumier est limité à 2 000 kg de phosphore (soit environ 84 tonnes de fumier ou 110 000 kg vif de poulet).
- L'exploitation doit mandater un agronome pour faire le suivi de l'amas (recommandation au préalable et vérification en cours de saison de culture).
- Le stockage à proximité du bâtiment est permis pour un lieu d'élevage générant 1 600 kg de phosphore ou moins annuellement.

#### Épandage de matières fertilisantes

- La plupart des documents doivent être conservés pour une période de cinq ans (bail, entente d'épandage, PAEF, certificat d'analyse de laboratoire et rapport de caractérisation).
- La caractérisation des fumiers solides doit se faire pour tout lieu d'élevage (de plus de 1 600 kg de phosphore) par un agronome. L'agronome doit : 1) déterminer la valeur fertilisante 2) le volume de déjections (art. 28.1); OU Déterminer la production annuelle de phosphore par les valeurs de l'annexe VI du règlement, soit les valeurs CRAAQ majorées de 20% (art. 28.2).
- La production de phosphore ainsi déterminée va servir au PAEF et au bilan de phosphore.
- La caractérisation doit être effectuée pour deux années consécutives sur une période de cinq ans (art. 28.3).
- Les articles 28.1 à 28.3 entreront en vigueur :
  - le 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour les élevages avec fumier solide (de plus de 3 200 kg de phosphore);
  - le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour les élevages avec fumier solide (de 1 600 à 3 200 kg de phosphore).

#### Bilan de phosphore

- Le bilan de phosphore doit être transmis annuellement au MDDEP (Centre de contrôle environnemental de la région) au plus tard le 15 mai (art. 35).

#### Avis de projet

- L'avis de projet doit être transmis au MDDEP pour un lieu d'élevage entre 1 600 et 3 200 kg de phosphore et pour tout changement de 500 kg entre ces deux limites (art. 39).

#### Certificat d'autorisation

- Le certificat d'autorisation doit être transmis au MDDEP pour un lieu d'élevage de 3 200 kg de phosphore ou plus et pour tout changement de 500 kg (art. 42).

*suite à la page 3*

## Laryngotrachéite I Vaccination et phase post vaccinale

Depuis le 18 mai 2010, dix cas de laryngotrachéite ont été confirmés dans des élevages de poulet de la région de la Beauce. Aucun nouveau cas n'a été déclaré depuis le 26 juillet dernier.

En raison de l'éclosion de la maladie, les élevages des sites infectés ont été vaccinés selon la recommandation de leur vétérinaire. Afin de limiter la propagation de la maladie, une approche concertée sur l'application d'un protocole de vaccination a été adoptée par les médecins vétérinaires oeuvrant en Beauce.

### Protocole d'attrapage et de transport

Afin de limiter la propagation de la maladie, un protocole d'attrapage et de transport des oiseaux vers l'abattoir a été développé par les Éleveurs de volailles du Québec (ÉVQ) et les abattoirs à la fin juillet pour tous les lots de poulets et de dindons (positifs et négatifs) provenant de la zone des cinq municipalités où des cas de laryngotrachéite ont été confirmés.

Par voie de communiqué, les ÉVQ ont demandé à tous les éleveurs de maintenir une biosécurité quotidienne constante sur leurs fermes (section 2 du PASAF ou carton vert de l'ÉQCMA). Pour les fermes dont les oiseaux ont été testés positifs ou pour les lots vaccinés, les ÉVQ ont demandé à ce que la biosécurité soit accrue à la sortie de l'élevage (par ex. : chauffage du fumier, lavage et désinfection des poulaillers et équipements, contrôle efficace de la vermine, etc.).

*suite à la page 4*



« (...) nos inquiétudes sont avivées par le fait qu'en décembre prochain, les ministres provinciaux et territoriaux du Commerce se rencontreront à nouveau pour statuer sur une nouvelle disposition au chapitre intitulé *Mécanisme de règlement des différends*. (...) nous allons donc effectuer les représentations qui s'imposent pour éviter que cette nouvelle orientation soit adoptée dans le cadre de l'*Accord du commerce intérieur* (ACI). »

## Provoqué

Revue publiée par Les Éleveurs de volailles du Québec

555, boul. Roland-Thérien, bureau 250

Longueuil, Québec J4H 4G1

Téléphone : 450 679-0530 Télécopieur : 450 679-5375

Courrier électronique [evq@upa.qc.ca](mailto:evq@upa.qc.ca)

Site internet [www.volaillesduquebec.qc.ca](http://www.volaillesduquebec.qc.ca)

Responsables Christian Dauth, Marylène Jutras, Marie Beaubien

Design graphique McKay+Couture

Impression Imprimerie Sisca International inc.

Dépôt Légal Bibliothèque nationale du Québec, 1991

ISSN 1183-7500

Dans la présente publication, le générique masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

## Mot du président | Martin Dufresne

### Accord sur le commerce intérieur, oui... mais!

Le 15 octobre dernier, les ministres provinciaux et territoriaux du Commerce ratifiaient l'*Accord sur le commerce intérieur* (ACI) faisant fi des préoccupations de l'ensemble du monde agricole, notamment du Québec. Je vous rappelle qu'en vertu du chapitre 9 de cet accord, toute province, ou entreprise, souhaitant commercialiser ses produits dans une autre province, peut dorénavant porter plainte auprès d'un gouvernement dès qu'une mesure provinciale ou fédérale entraîne un coût additionnel ou donne l'impression d'entraver ou de restreindre les occasions de commerce. De surcroît, des sanctions monétaires peuvent, entre autres, être imposées lors de différends entre gouvernements.

À cet égard, les dés sont jetés et nous ne pouvons revenir en arrière. Toutefois, nos inquiétudes sont avivées par le fait qu'en décembre prochain, les ministres provinciaux et territoriaux du Commerce se rencontreront à nouveau pour statuer sur une nouvelle disposition au chapitre intitulé *Mécanisme de règlement des différends*. La proposition sur la table permettrait, cette fois-ci, d'appliquer également des sanctions monétaires entre une « personne » et un gouvernement, ouvrant encore plus grand les portes à des représailles envers nos règles de mise en marché collective. À titre d'exemple, dans le secteur de la volaille, une contestation d'une personne envers certains aspects de notre convention de mise en marché pourrait être suivie de l'imposition de contraintes, monétaires ou autres.

De concert avec l'UPA, nous allons donc effectuer les représentations qui s'imposent pour éviter que cette nouvelle orientation soit adoptée dans le cadre de l'*Accord sur le commerce intérieur* (ACI).

### L'OMC toujours active

Ce n'est pas parce que le dossier de l'OMC a été traité de façon plus espacée dans nos récentes communications que ce dernier est moins actif. En effet, une délégation de représentants des GO5 et du SM5, à laquelle je me joindrai personnellement, s'apprête à participer dans quelques semaines au grand forum public 2010 de l'OMC intitulé *Les forces qui déterminent le commerce mondial*. Les sous-thèmes qui seront abordés sont notamment les acteurs et les facteurs qui influent sur le commerce multilatéral mondial ainsi que le programme de travail de l'OMC dans le cadre de la reprise économique. Néanmoins, le sujet qui nous interpelle le plus est celui qui portera sur la cohérence entre l'OMC et les autres domaines de la gouvernance mondiale.

Ce forum, qui se tiendra à Genève du 15 au 17 septembre prochain, sera pour notre délégation une occasion unique de faire entendre haut et fort notre appel à la « cohérence » en matière de commerce international. En substance, nous demanderons à nouveau aux tenants du libre commerce planétaire de respecter leurs engagements sur le plan de la souveraineté et de la sécurité alimentaire, des besoins des collectivités rurales et du développement durable.

Directement sur place à Genève, nos organisations québécoises et canadiennes, supportées par des organismes internationaux et la société civile, feront valoir explicitement leur position. J'aurai l'occasion de vous revenir sur les résultats de cette mission qui, ultimement, vise à protéger notre système de gestion de l'offre.

La prochaine activité du 40<sup>e</sup> sera notre tournoi de golf du 14 septembre à Bromont. C'est un rendez-vous auquel vous êtes tous conviés. 🍂

  
Martin Dufresne, président

## Sommaire | juillet-août 2010

| Actualité.01 Amas au champ | Mot du président.02 Accord sur le commerce intérieur | Contingement.03 Déclaration et mise en marché | PASAF.04 Préaudit | Provoqué économique.05 à .08 | 40 ans.09 Années 90-2000 | MAPAQ.10 Divers programmes | Marketing.11 L'oeuf et la poule | Babillard.12

suite de la page 1

## Amas au champ I De bonnes nouvelles!

### Suivi des recommandations des ÉVQ

#### Propositions

Autoriser la pratique de l'entreposage des fumiers en amas au champ pour toute entreprise de volailles sans égard à la date de son établissement, et à ses receveurs qui souhaitaient se prévaloir de cette technique

Réintégrer le concept de « parcelle adjacente ou contigüe », qui serait déterminé par son accessibilité par machinerie.

Laisser au jugement de l'agronome le besoin ou non d'effectuer une vérification en cours de saison.

Le suivi du PAEF et le rapport sur les interventions effectuées s'avèreraient suffisants, plutôt que la mise à jour systématique du bilan de phosphore (selon les propositions de l'OAQ, l'ACAQ et l'UPA).

#### REA 2010

Pratique autorisée, avec encadrement agronomique (art. 9.1).


Concept de « parcelle contigüe » pris en compte (art. 9.1, par.3).

L'exploitation doit mandater un agronome pour faire le suivi de l'amas (recommandation au préalable et vérification en cours de saison de culture) (art. 9.1.1)

Bilan de phosphore à transmettre annuellement au MDDEP (Centre de contrôle environnemental de la région) au plus tard le 15 mai (art. 35).

Plusieurs des autres suggestions que les ÉVQ avaient transmises lors de la consultation sur le projet de REA de 2009 ont été prises en compte, dont :

- il n'est pas question de formation ou de certificat (autre pour la signature du PAEF, comme c'était déjà le cas);
- la transmission d'un avis de projet est toujours requise mais seulement pour l'implantation d'un nouveau lieu d'élevage de plus de 1 600 à 3 200 kg de phosphore (ou chaque augmentation de 500 kg de phosphore) et non plus pour chaque amas;
- les spécifications techniques ne sont pas détaillées par voie réglementaire et sont laissées au jugement de l'agronome, selon les règles de l'art;
- le stockage à proximité du bâtiment est permis pour les productions de 1 600 kg de phosphore ou moins.

La nouvelle réglementation sur les amas au champ présente l'avantage d'être mieux adaptée aux entreprises avicoles. Elle répond positivement aux principales préoccupations des ÉVQ. 

## Poulet I Demande de transferts de quota

Ces dates limites ne touchent que les transferts de quota de poulet **entre les membres de la famille immédiate**.

Rappelons que depuis le 19 janvier 2010, les transferts de quotas de poulet sont suspendus, à l'exception de ceux effectués entre les membres de la famille immédiate.

Date limite pour la signature des formulaires (art. 26)

Période A-102 - 24 septembre 2010

Période A-103 - 19 novembre 2010

## Rappel I Déclaration et mise en marché des volailles

**100 % de la production doit être déclarée**

En vertu de l'article 1 du *Règlement sur le contingentement de la vente aux consommateurs des producteurs de volailles* :

- un titulaire de quota de poulet peut produire 25 dindons par année sans détenir de quota de dindon;
- un titulaire de quota de dindon léger et/ou dindon lourd peut produire 100 poulets par année sans détenir de quota de poulet.

**Important : 100 % de la production de tout titulaire de quota doit apparaître sur son bilan de production de chaque période.**

100 % de la production inclut :

- la production utilisée à des fins de consommation personnelle;
- la production vendue à des consommateurs;
- la production vendue à un éleveur titulaire d'un quota;
- la production vendue à un éleveur sans quota.

L'éleveur a la responsabilité de s'assurer que 100 % de sa production apparaît sur son bilan de la période.

Veillez prendre note que l'article 94 du *Règlement sur la production et la mise en marché du poulet* et l'article 85 du *Règlement sur la production et la mise en marché du dindon* prévoient une **pénalité de 1,00 \$ par kilogramme en poids vif mis en marché sur la partie des livraisons qui n'apparaît pas au bilan et qui excède le contingent individuel ajusté.**

### Mise en marché des volailles

En vertu des articles 83 et 74 des règlements sur la production et la mise en marché du poulet et du dindon :

- toute personne qui met en marché des poulets ou des dindons abattus pour son compte ou celui d'autrui doit faire parvenir aux Éleveurs de volailles du Québec, à chaque semaine :
  - un rapport intitulé *Rapport hebdomadaire des mises en marché de volailles*;
  - une copie d'un document attestant du résultat de l'abattage des poulets ou des dindons mis en marché;
  - une copie du bon de pesée des poulets ou des dindons abattus;
  - un chèque ou mandat payable à l'ordre des Éleveurs de volailles du Québec en paiement des contributions exigibles sur les poulets ou les dindons mis en marché.

suite à la page 9

# Formation sur le compostage de volailles | Inscrivez-vous !

Si vous désirez suivre une formation sur le compostage des carcasses de volailles à la ferme, nous vous encourageons à vous inscrire **dès maintenant** auprès de M<sup>me</sup> **Manon Dupont** de l'Institut de technologie agroalimentaire, Campus de Saint-Hyacinthe, aux coordonnées suivantes :

Tél. : 450 778-6504, poste 6221

Sans frais : 1 888 353-8482

Courriel : manon.dupont@mapaq.gouv.qc.ca.

Les frais d'inscription sont entre 75 \$ et 100 \$/ personne. Les inscriptions par téléphone sont payables par carte de crédit (Visa ou Mastercard).

Lorsqu'un groupe sera complété, une session de formation pourra avoir lieu. La date de la formation vous sera communiquée ultérieurement.

**Horaires :** de 9 h à 16 h 30


**Endroit :** Campus de Saint-Hyacinthe

## Contenu du cours :

- Techniques de compostage
- Construction du site et équipement
- Réglementation
- Présentation de photos ou visite d'un site en activité

Chaque participant se verra décerner une attestation de participation au cours sur le compostage.

À la suite de cette formation, un permis du MAPAQ est nécessaire pour l'exploitation d'un site de compostage à la ferme.

Rappelons que les sessions de formation sont offertes afin de permettre aux éleveurs de composter leurs carcasses de volailles selon les normes prévues au Règlement sur les aliments du MAPAQ. Elles sont rendues possibles grâce à la contribution financière d'Emploi-Québec Montérégie, du soutien du Collectif régional en formation agricole et de l'appui promotionnel des Éleveurs de volailles du Québec. 

## PSA | Formations à venir

Des formations sur le *Programme de soins aux animaux* (PSA) sont prévues pour décembre prochain. Elles seront données par M<sup>me</sup> **Nathalie Robin** et auront lieu à Québec, Saint-Hyacinthe et Joliette. Il sera aussi possible de faire une formation « en ligne », c'est-à-dire sur votre ordinateur à partir d'un site Internet plutôt que de vous déplacer pour assister à une formation en groupe.

Tous les éleveurs recevront par la poste une lettre contenant tous les renseignements sur la formation. Surveillez également le *Provoqué* pour plus de détails. 

## « Poulailier B » | Préaudit PASAF des propriétaires de poulailier(s)

Nous invitons les titulaires de quotas à informer les propriétaires de poulailiers où ils élèvent leurs poulets (location court terme) qu'ils doivent prendre rendez-vous pour leur préaudit PASAF à la ferme.

Les préaudits PASAF des propriétaires de poulailier(s) (« poulailier B ») sont offerts depuis le mois de mars. Le propriétaire de poulailier(s) doit implanter le programme le plus tôt possible, car le conseil d'administration des ÉVQ a décidé que la certification des propriétaires de poulailier(s) sera obligatoire dès le printemps 2011. Le préaudit doit donc se faire en 2010, car il faut implanter le programme pendant six mois (trois périodes) avant d'être audité à la ferme.

Le propriétaire de poulailier(s) sera certifié par la firme Gestion Qualiterra lorsque la tenue de dossiers et le(s) poulailier(s) rencontrent les exigences du PASAF et éventuellement du PSA (*Programme de soins aux animaux*). Le coût de certification des propriétaires de poulailier(s) est en pratique déjà payé par les prélèvements versés aux ÉVQ par les titulaires de quota qui produisent dans ce type de poulailier.


Pour prendre dès maintenant un rendez-vous pour votre préaudit à la ferme, contactez M<sup>me</sup> **Nathalie Robin**, agr., agente de formation PASAF et PSA des ÉVQ au 450 679-0540, poste 8597 ou par courriel à nrobin@upa.qc.ca.

Passez-vous le mot! 

*suite de la page 1*

## Laryngotrachéite | Vaccination et phase post vaccinale

De plus, tous les éleveurs situés dans la zone sont contactés par les ÉVQ, 48 heures avant l'expédition, afin de les sensibiliser sur l'importance de la biosécurité, dont le lavage et la désinfection des roues et de l'intérieur des ailes des camions de transport des oiseaux à la sortie du site.

Dans ce protocole, les abattoirs et les équipes d'attrapeurs ont également rehaussé leurs mesures de biosécurité. Par exemple, tout camion de transport d'oiseaux pénétrant dans la zone à risque doit suivre le protocole de lavage et de désinfection à son retour à l'abattoir. L'attrapage de lot vacciné dans la zone est celui qui s'effectue en dernier. Quant aux attrapeurs, ils doivent en tout temps se présenter sur les fermes les mains propres avec des vêtements et des chaussures propres. 

# Provoqué économique

## Sommaire du marché

Les inventaires canadiens de poulet au 1<sup>er</sup> juillet 2010 s'établissaient à 34,5 Mkg, en baisse de 4 % par rapport au 1<sup>er</sup> juillet 2009. La production de poulet aux États-Unis au cours des cinq premiers mois de 2010 a augmenté de 2 % comparativement aux cinq premiers mois de 2009.

Les inventaires canadiens de dindon au 1<sup>er</sup> juillet 2010 étaient évalués à 35,8 Mkg, en baisse de 4 % par rapport à l'an dernier à la même date. La production de dindon aux États-Unis a affiché une baisse de 3,4 % au cours des cinq premiers mois de cette année comparativement à la période correspondante en 2009.

Le prix de gros du poulet aux États-Unis a augmenté de 3,8 % au deuxième trimestre de 2010 comparativement au même trimestre en 2009, en dollars US. Quant au prix de gros du dindon, celui-ci a présenté une hausse de 6,7 % au second trimestre de 2010 par rapport au trimestre correspondant en 2009, toujours en dollars US.

Au Québec, le prix du maïs s'est établi à 165 \$/tonne en juin, soit 38 \$/tonne de moins qu'en juin 2009, alors que le prix du tourteau de soya baissait de 149 \$ la tonne pour s'arrêter à 376 \$/tonne.

## Performance domestique de la production | Québec

(Poids éviscéré)	Période	Allocation	Production	Différence	Performance
Du 6 décembre 2009 au 30 janvier 2010	A-95	37 367 816	37 864 848	497 032	101,3 %
Du 31 janvier au 27 mars 2010	A-96	39 111 167	39 468 259	357 092	100,9 %
Du 28 mars au 22 mai 2010	A-97	40 887 827	41 059 851	172 024	100,4 %
Du 23 mai au 17 juillet 2010	A-98	41 327 876	40 385 075	-942 801	97,7 %
Du 18 juillet au 11 septembre 2010	A-99				
Du 12 septembre au 6 novembre 2010	A-100				
Du 7 novembre 2010 au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	A-101				
Du 6 décembre 2009 au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	A-95 à A-101	158 694 687	158 778 033	83 346	100,1 %

La performance domestique réalisée par le Québec de A-95 à A-98 a atteint 100,1 %.

(Note : Les données pour la période A-98 sont préliminaires.)

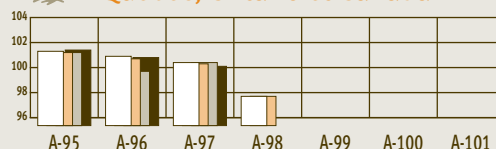
Strate de poids	Prix (\$/kg)	Volume (kg)	% du total	Coût (\$)
0 - 1,64	1,371	432 146	0,7 %	592 472
1,65 - 1,84	1,411	8 227 105	13,7 %	11 608 445
1,85 - 2,14	1,371	8 887 276	14,8 %	12 184 455
2,15 - 2,45	1,391	28 893 936	48,2 %	40 191 465
2,46 - 3,00	1,361	6 167 515	10,3 %	8 393 988
3,01 - 3,49	1,421	693 318	1,2 %	985 205
3,50 - +	1,431	6 705 765	11,2 %	9 595 950
TOTAL		60 007 061	100,0 %	83 551 980
Prix moyen des livraisons : 1,392 \$				

## Répartition des volumes par strate de poids et prix moyen des livraisons du Québec | Période A-97

Les livraisons totales effectuées par les éleveurs du Québec pour la période A-97 se sont élevées à 60 007 061 kg, dont 48,2 % comprises dans la catégorie de référence (2,15 à 2,45 kg). Le coût des livraisons pour les abattoirs a atteint 83 551 980 \$, ce qui correspond à un prix moyen de 1,392 \$ par kg.



## Performance globale Québec, Ontario et Canada



Québec : La performance globale (mesurée sur l'allocation totale) obtenue de A-95 à A-98 a atteint 99,9 %.

Ontario : La performance globale obtenue de A-95 à A-97 a atteint 100,4 %.

Canada : La performance globale de l'ensemble des provinces obtenue de A-95 à A-97 a atteint 100,7 %.

Québec (domestique)
  Québec (globale)
  Ontario (globale)
  Canada (globale)

(Note : Les données de l'Ontario et du Canada pour la période A-98 n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction. Les données du Québec pour la période A-98 sont préliminaires.)

# Offre et demande de maïs aux États-Unis

(en millions de boisseaux)

Le Département américain de l'agriculture (USDA) a publié ses prévisions d'offre et de demande de maïs pour la campagne en cours (2010-2011). On prévoit une production en hausse de 1 % comparativement à la campagne précédente. En tenant compte des inventaires de début et des importations, on obtiendrait une offre totale en légère baisse de 0,4 %. En ce qui concerne la demande totale, celle-ci serait en légère hausse de 0,3 %. Cela est attribuable à une baisse de 3,2 % pour l'alimentation animale mais à une hausse de 3,8 % pour les usages industriels (alimentation humaine, production d'éthanol, semences). Bien qu'élevé par rapport à la tendance, le rendement de la récolte de maïs de 2010 est prévu en légère baisse de 0,7 % comparativement au maïs récolté en 2009. Le prix du maïs présenterait donc une hausse de 5,6 % comparativement à la campagne précédente.

Source : USDA, Feed Outlook, 13 juillet 2010.

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Différence 10-11 vs 09-10
Stocks début	1 624	1 673	1 478	-11,7 % ▼
Production	12 092	13 110	13 245	1,0 % ▲
Importations	14	10	10	0,0 % ●
<b>OFFRE</b>	<b>13 730</b>	<b>14 793</b>	<b>14 733</b>	<b>-0,4 % ▼</b>
Alimentation animale	5 205	5 525	5 350	-3,2 % ▼
Aliments/industrie	4 993	5 840	6 060	3,8 % ▲
Éthanol	3 677	4 550	4 700	3,3 % ▲
Exportations	1 858	1 950	1 950	0,0 % ●
<b>DEMANDE</b>	<b>12 056</b>	<b>13 315</b>	<b>13 360</b>	<b>0,3 % ▲</b>
Stocks fin	1 674	1 478	1 373	-7,1 % ▼
Prix à la ferme (\$US/boisseau-récolte)	4,06	3,55	3,75	5,6 % ▲
<b>Rendement (boisseaux/acre)</b>	<b>153,90</b>	<b>164,7</b>	<b>163,5</b>	<b>-0,7 % ▼</b>



## Inventaires de poulet

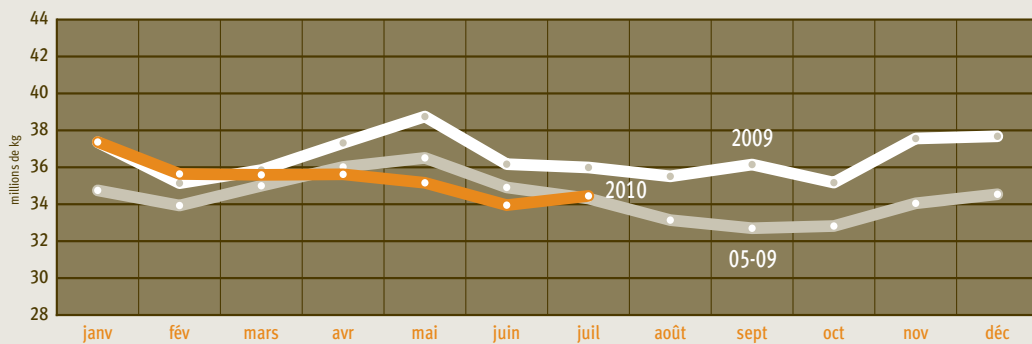
**QUÉBEC** Au Québec, les inventaires de poulet étaient de 9,7 Mkg au 1<sup>er</sup> juillet 2010, soit 12 % de moins qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2009. Une baisse importante a été constatée dans les catégories **Poulet de 2 kg et plus** et **Morceaux**. Les inventaires québécois au 1<sup>er</sup> juillet 2010 représentaient 28 % des inventaires canadiens.

**ONTARIO** Les inventaires de poulet étaient de 14,2 Mkg en Ontario au 1<sup>er</sup> juillet 2010, en hausse de 6 % par rapport à l'an dernier. Une hausse a été enregistrée dans les catégories **Poulet entier** et **Morceaux** alors qu'une baisse a été constatée dans **Surtransformé**. Au 1<sup>er</sup> juillet 2010, les inventaires de l'Ontario représentaient 41 % de l'ensemble des inventaires canadiens.

**CANADA** Les inventaires canadiens au 1<sup>er</sup> juillet 2010 étaient évalués à 34,5 Mkg. Cela représente une baisse de 4 % sur leur niveau de l'an dernier à la même date. Une baisse a été constatée dans les catégories **Morceaux** (particulièrement les cuisses et les ailes) et **Divers**. Au 1<sup>er</sup> juillet 2010, les inventaires canadiens étaient 0,1 Mkg plus élevés que la moyenne des cinq dernières années.

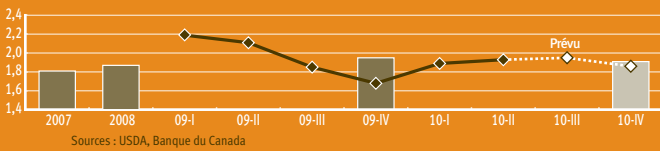
Par catégorie 1 <sup>er</sup> juillet (millions de kg)	Québec			Ontario			Canada		
	2009	2010		2009	2010		2009	2010	
<b>Poulet</b>									
<2 kg	0,24	0,20	-19 %	0,12	0,44	264 %	0,67	0,85	28 %
>=2 kg	0,06	0,04	-33 %	0,01	0,01	56 %	0,63	0,86	37 %
Morceaux	4,75	3,00	-37 %	3,63	4,36	20 %	14,76	12,84	-13 %
Surtrans.	4,81	5,30	10 %	9,25	9,02	-2 %	16,18	17,07	6 %
Divers	1,24	1,20	-3 %	0,37	0,39	4 %	3,75	2,81	-25 %
<b>Total</b>	<b>11,10</b>	<b>9,74</b>	<b>-12,29 %</b>	<b>13,37</b>	<b>14,22</b>	<b>6,35 %</b>	<b>35,99</b>	<b>34,45</b>	<b>-4,28 %</b>

Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada

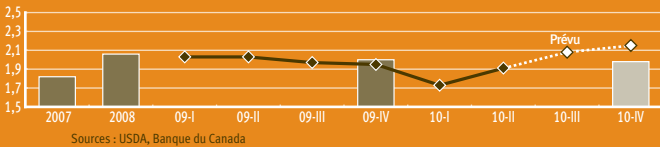


	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
05-09	34,75	33,93	35,00	36,02	36,51	34,91	34,31	33,14	32,70	32,82	34,05	34,54
2009	37,36	35,14	35,85	37,32	38,75	36,17	35,99	35,51	36,15	35,17	37,56	37,68
2010	37,37	35,64	35,59	35,62	35,16	33,95	34,45					

# Prix de gros américain



■ Annuel —◆ Trimestriel



## Prix de gros du poulet aux États-Unis

Au deuxième trimestre de 2010, le prix de gros du poulet aux États-Unis a augmenté de 3,8 % comparativement au trimestre correspondant en 2009. Cependant, avec la hausse de la valeur du \$CA, le prix de gros en \$CA a présenté une baisse de près de 9 % durant ce même trimestre. Le USDA a de nouveau revu à la hausse ses prévisions de prix de gros du poulet aux États-Unis. Ainsi, le prix de gros du poulet devrait présenter une hausse de près de 8 % en 2010 comparativement à 2009. Toutefois, en dollars canadiens, le prix de gros américain diminuerait de 2 %, passant de 1,95 \$CA/kg à 1,91 \$CA/kg.

## Prix de gros du dindon aux États-Unis

En ce qui concerne le prix de gros du dindon aux États-Unis, celui-ci a présenté une hausse de près de 7 % au second trimestre de 2010 par rapport au second trimestre de 2009 en \$US. Compte tenu de l'appréciation du \$CA, le prix de gros du dindon a cependant diminué de 6 % au cours de ce même trimestre. Pour l'ensemble de l'année 2010, le prix devrait augmenter de plus de 9 % comparativement à 2009, en \$US alors qu'il présenterait une baisse de l'ordre de 1 % en \$CA.



# Inventaires de dindon

**QUÉBEC** Au 1<sup>er</sup> juillet 2010, les inventaires de dindon au Québec étaient évalués à 13,9 Mkg, ce qui est 26 % plus élevé que ceux du 1<sup>er</sup> juillet 2009. Une hausse marquée a été enregistrée dans les catégories **Dindon de plus de 9 kg** et **Dindon de moins de 5 kg**. Les inventaires québécois au 1<sup>er</sup> juillet 2010 représentaient 39 % des inventaires canadiens.

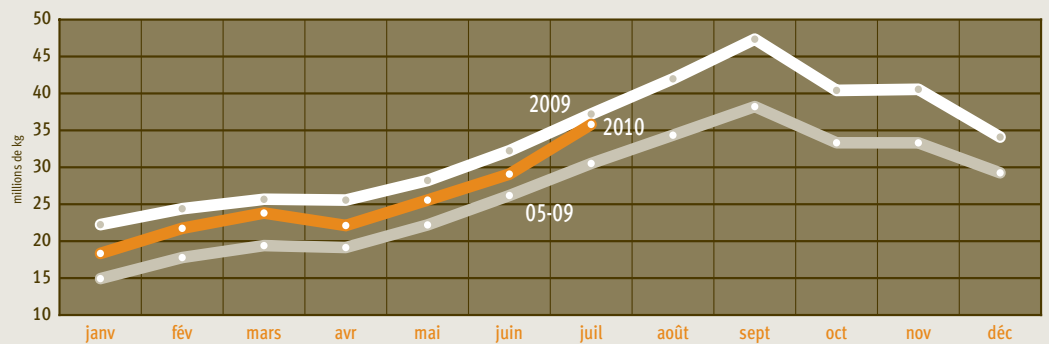
**ONTARIO** Les inventaires de dindon étaient évalués à 11,9 Mkg en Ontario au 1<sup>er</sup> juillet 2010, ce qui représente une baisse de 18 % par rapport au 1<sup>er</sup> juillet 2009. Les inventaires ont diminué dans toutes les catégories. Au 1<sup>er</sup> juillet 2010, les inventaires de l'Ontario représentaient 33 % de l'ensemble des inventaires canadiens.

**CANADA** Au 1<sup>er</sup> juillet 2010, les inventaires canadiens de dindon étaient évalués à 35,8 Mkg, soit en baisse de 4 % par rapport à l'an dernier à la même date. Une baisse est survenue dans les catégories **Dindon entre 5 et 9 kg**, **Divers** et **Autres**. Une hausse a été constatée dans la catégorie **Dindon de plus de 9 kg** et **Dindon de moins de 5 kg**. Les inventaires au 1<sup>er</sup> juillet 2010 étaient de 5 Mkg au-dessus de la moyenne des cinq dernières années à la même date.

Par catégorie  
1<sup>er</sup> juillet (millions de kg)

Dindon	Québec			Ontario			Canada		
	2009	2010		2009	2010		2009	2010	
<5 kg	1,19	2,40	101,5 %	3,12	2,74	-12,2 %	5,77	6,24	8,1 %
5 à 9 kg	5,85	4,95	-15,3 %	5,62	4,06	-27,7 %	17,35	14,69	-15,3 %
>9 kg	1,67	4,60	174,9 %	1,12	0,69	-38,8 %	5,24	6,85	30,7 %
Autres	2,10	1,84	-12,3 %	4,40	4,15	-5,8 %	7,99	7,40	-7,3 %
Divers	0,19	0,06	-66,1 %	0,36	0,30	-15,2 %	0,86	0,63	-27,4 %
<b>Total</b>	<b>11,00</b>	<b>13,85</b>	<b>25,9 %</b>	<b>14,63</b>	<b>11,94</b>	<b>-18,4 %</b>	<b>37,21</b>	<b>35,81</b>	<b>-3,8 %</b>

Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada



	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
05-09	14,93	17,78	19,40	19,14	22,20	26,18	30,52	34,35	38,22	33,32	33,31	29,25
2009	22,24	24,39	25,67	25,56	28,21	32,24	37,21	41,98	47,35	40,41	40,56	34,09
2010	18,34	21,74	23,81	22,11	25,56	29,08	35,81					

# Aperçu du marché des viandes

Selon le USDA, la production de poulet a affiché une hausse de 2 % au cours des cinq premiers mois de 2010 comparativement aux cinq premiers mois de 2009. Cette hausse est presque totalement attribuable à l'augmentation des poids moyens, le nombre d'oiseaux abattus présentant même une légère baisse. En juin, le troupeau reproducteur présentait une augmentation de l'ordre de 2 %, laissant entrevoir une augmentation de 2 % à 2,5 % de la production au cours des prochains mois. La vitesse de croissance de la production sera également tributaire de certains facteurs comme l'état de l'économie et le prix des grains. Ces derniers affichent une tendance mitigée alors que les prix du maïs sont plutôt en hausse et que les prix du tourteau de soya sont attendus à la baisse. La croissance de la production ne semble pas affecter les prix de gros aux États-Unis. En effet, le prix du poulet entier a présenté une hausse de 4 % au deuxième trimestre de 2010 par rapport au même trimestre de 2009 alors que le prix des poitrines désossées présentait également une hausse de 4 % en juin 2010 comparativement à juin 2009. En revanche, des prix plus faibles ont été enregistrés pour les ailes et la viande brune. Le prix de cette dernière est affecté négativement par la hausse du nombre d'oiseaux plus lourds et la baisse des exportations. Ces deux facteurs entraînant une plus grande disponibilité de viande brune sur le marché domestique, réduisant ainsi sa valeur.

Au cours des cinq premiers mois de 2010, la production de dindon aux États-Unis a présenté une baisse de 3,4 % par rapport à la période correspondante en 2009, d'après le USDA. La production devrait se maintenir en baisse d'environ 1 % durant la seconde moitié de l'année comparativement à l'année précédente. On s'attend donc à une baisse de l'ordre de 2 % sur l'ensemble de l'année par rapport à 2009. La baisse de production semble générer des effets alors que le prix du dindon entier affichait une hausse de 11 % au deuxième trimestre de cette

année en comparaison du deuxième trimestre de 2009. La demande à l'exportation s'avère forte alors que les exportations états-uniennes de dindon ont présenté une hausse de 23 % en mai 2010 comparativement à mai 2009. Les exportations vers le Mexique (+31 %) et vers la Chine (+69 %) en particulier affichent une nette augmentation. La baisse de production combinée à la forte demande à l'exportation entraîne une baisse des inventaires de dindon aux États-Unis. Au 1<sup>er</sup> juin, les inventaires totaux de dindon présentaient une baisse de 20 % comparativement au 1<sup>er</sup> juin 2009.

Les exportations états-uniennes de bœuf ont présenté une croissance de 26 % de janvier à mai 2010 comparativement à janvier à mai 2009. Les exportations en direction du Canada ont augmenté de 8 % au cours de la même période. Les exportations vers la Russie sont passées de 1 000 tonnes en 2009 à 38 000 en 2010. Cela s'explique notamment par une offre moins importante de bœuf argentin sur le marché mondial. On indique également que la production de bœuf australien sera la plus faible depuis 2003, cédant le pas au bœuf états-uniien. Pour l'ensemble de l'année 2010, le USDA anticipe une augmentation de 12 % des exportations totales comparativement à 2009.

Au 1<sup>er</sup> juin 2010, le troupeau de porc commercial présentait une baisse de 3,7 % par rapport à l'année précédente tandis que le troupeau reproducteur affichait pour sa part une baisse de 3 %. Le USDA prévoit une production de porc en baisse de 3,2 % en 2010 comparativement à 2009. Cette baisse de production est attribuable à la faiblesse des marges des producteurs depuis la fin de 2007 jusqu'au début de 2010. En réaction, le prix de gros moyen du porc en 2010 devrait afficher une hausse de 33 % par rapport au prix moyen de 2009.

# Aperçu du marché des grains

Le prix du maïs dans les centres régionaux a présenté une baisse de 4 \$ en juin 2010 par rapport à mai pour s'établir à 165 \$/tonne.

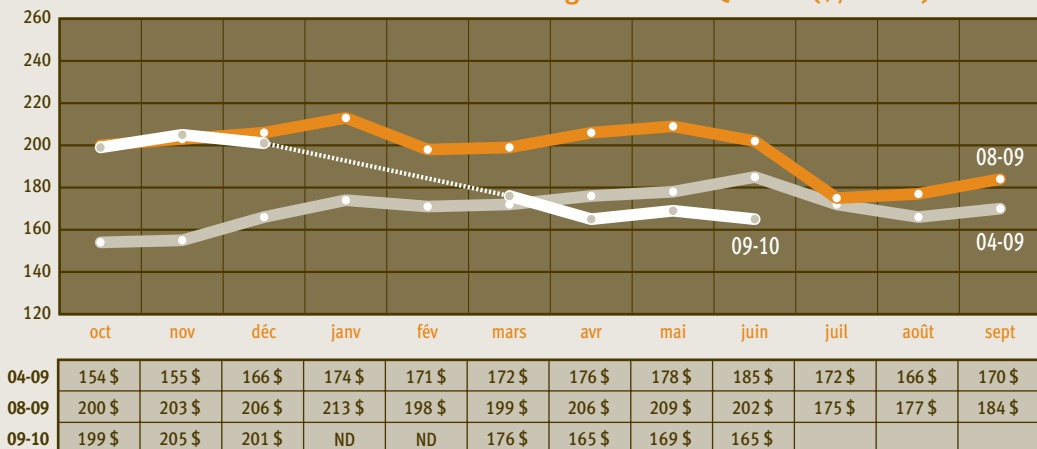
Le prix de juin 2010 était donc 38 \$/tonne moins élevé que le prix de juin 2009, ce qui représente une baisse de 19 %. Comparativement au prix moyen des cinq dernières années à la même date, le prix du maïs en juin a été 20 \$/tonne moins élevé, ce qui correspond à un écart de 11 %.

Quant au prix du tourteau de soya, celui-ci s'est établi à 376 \$/tonne en juin comparativement à 347 \$/tonne en mai. Cela représente une hausse de 29 \$/tonne, soit 8 %. Comparativement à juin 2009, où le prix était de 525 \$/tonne, le prix de juin cette année était donc 149 \$ moins élevé.

Par rapport à la moyenne des cinq dernières années de 362 \$/tonne en juin, le prix affichait une hausse de 4 %.

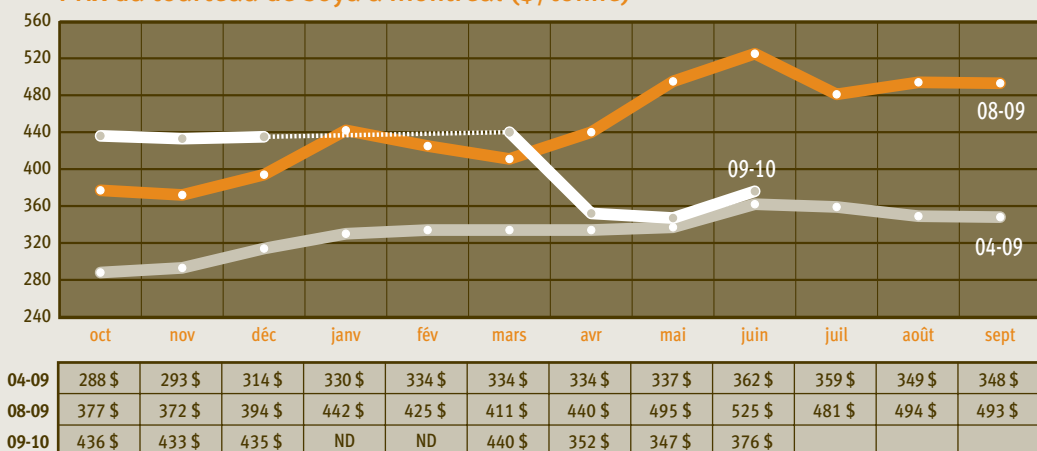
Le USDA a publié récemment (début juillet) deux rapports ayant eu un impact sur le marché des grains : son rapport sur l'ensemencement (*Acreage*) et son rapport sur les inventaires de grains (*Grain Stocks*). Ces deux rapports ont incité le USDA à revoir ses prévisions de production et d'inventaires. D'abord, il semble que moins de superficies de maïs aient été ensencées (87,9 millions d'acres) que ce qui avait été prévu initialement (88,8 millions d'acres) pour la campagne 2010-2011. Il s'agit tout de même d'une augmentation de 1,6 % comparativement à la campagne 2009-2010 (86,5 millions d'acres). Le USDA a également revu à la baisse les inventaires de fin de campagne 2009-2010, réduisant du même coup les inventaires d'ouverture de la campagne 2010-2011. Pour la campagne 2010-2011, cette baisse des inventaires de début et une production légèrement plus faible que prévue a eu pour effet d'augmenter la prévision de prix du maïs pour la récolte de cette année (voir le tableau *Offre et demande de maïs aux États-Unis* pour les détails).

Prix de vente du maïs dans les centres régionaux du Québec (\$/tonne)



Source : FPCCQ

Prix du tourteau de soya à Montréal (\$/tonne)



Source : FPCCQ

Note : Agriculture et Agroalimentaire Canada a temporairement suspendu la collecte et la publication des données nécessaires à la mise à jour des prix de vente aux centres régionaux. La FPCCQ n'est donc pas en mesure de nous transmettre les prix aux Québec pour les mois de janvier et février.

## Provoqué économique

40 ans   
à bâtir notre futur

## Tournoi de golf I Quelques places encore disponibles

Quelques places sont encore disponibles! Ne manquez pas ce rendez-vous mémorable!

Inscrivez-vous sans tarder en remplissant le formulaire que vous avez reçu avec le *Provoqué* de mai.

Pour obtenir d'autres formulaires et pour toute question concernant le tournoi de golf, veuillez communiquer avec **Marylène Jutras**, agente de communication, aux coordonnées suivantes :

Tél. : 450 679-0540, poste 8245

Télec. : 450 679-5375

Courriel : mjutras@upa.qc.ca

Bon golf! 

## 40 ans I Des années 90 -2000 : Prendre son envol

Durant ses premiers vingt ans, la Fédération a mis en place ses premiers outils, défendu la place du Québec et connu une forte hausse de la consommation. Durant les années 1990 et 2000, elle poursuit son évolution avec autant de dynamisme et de détermination pour réaliser de grandes avancées dans plusieurs champs d'action. La Fédération prend son envol.

Au plan canadien, la guerre livrée par l'Ontario pour les parts de marché durera plusieurs années, mais les éleveurs québécois relèveront le défi. Ils proposeront une formule qui ralliera l'ensemble des provinces dans une entente historique. Sur le front international, devant les assauts contre la gestion de l'offre, la Fédération multiplie les interventions et les alliances stratégiques pour défendre un modèle apte à préserver la souveraineté alimentaire. Tout au long de ces années, inlassablement, des contacts sont établis au Québec, au Canada et à l'étranger. Des gains sont réalisés, mais la bataille doit continuer.

Outre ces grands enjeux, les éleveurs sont aussi des partenaires d'une industrie qui se veut de plus en plus intégrée et à l'écoute des besoins émergents des consommateurs. Le *Sommet sur l'agriculture*, en 1992, accentue la collaboration entre les divers acteurs de la filière avicole. Les retombées positives seront nombreuses et toucheront des domaines aussi divers que la recherche, la commercialisation et le développement de produits de niche.

Durant ces deux décennies apparaît également un intérêt grandissant pour la salubrité et la biosécurité à la ferme. La santé des oiseaux a toujours été au cœur des préoccupations des éleveurs de volailles du Québec et un ensemble de mesures et d'actions vont s'accroître au cours des années. Des programmes comme le PASAF (*Programme d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme*) et le PSA (*Programme de soins aux animaux*) vont se déployer avec un appui constant offert à l'ensemble des éleveurs. C'est d'ailleurs au milieu des années 2000 que la Fédération adopte le nom de Éleveurs de volailles du Québec pour souligner leur attention au bien-être des oiseaux.

### Quelques faits saillants

**1992** : Le *Sommet sur l'agriculture* réunit les éleveurs, les détaillants, les transformateurs et les consommateurs. Il s'y crée une dynamique qui mène à la création de la Table de la filière avicole où naissent de nouvelles collaborations.

**1993** : Le Fonds de recherche en santé avicole est officiellement créé grâce à un partenariat regroupant la Fédération, la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, l'Association des abattoirs avicoles du Québec et le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada.

**1997** : Les éleveurs de dindon du Québec participent à l'élaboration du manuel de salubrité développé par l'Office canadien de commercialisation du dindon. En 1998, les éleveurs de poulet québécois font de même avec le manuel de salubrité des Producteurs de poulet du Canada.

**1998** : Une Entente nationale sur l'allocation de production de poulet est adoptée par les dix provinces. Dorénavant, les provinces seront regroupées en trois grandes régions : Est, Centrale et Ouest. Aujourd'hui, le même système gouverne encore l'établissement des allocations canadiennes.


La Fédération et l'Association des abattoirs avicoles du Québec signent une nouvelle Convention de mise en marché du poulet.

**2000** : *Vision 2000*, un premier forum est organisé sur les perspectives de développement de l'ensemble de l'industrie avicole.

**2002** : Le *Forum sur les enjeux de l'industrie québécoise du dindon* réunit tous les intervenants et conduit à un plan concerté de commercialisation.

**2005** : La Fédération est à l'origine de la fondation de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (ÉQCM).

**2007** : Le nouveau nom de la Fédération est dévoilé à l'assemblée générale : ce sera dorénavant ÉLEVEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC.

**2009** : Pour assurer le maintien de la race Chantecler, un protocole d'entente est signé avec la Fédération de producteurs des races patrimoniales du Québec. 

Source : Album-souvenir 40<sup>e</sup> anniversaire des ÉVQ

suite de la page 3

## Rappel I Déclaration et mise en marché des volailles

Aussi, nous vous rappelons qu'il ne doit y avoir **qu'un seul rapport par catégorie de produit.**

Voici la liste des catégories de produit :

- Poulet
- Dindon léger (D) ( $\leq 9,80$  kg poids vif)
- Dindon lourd (E) ( $> 9,80$  kg poids vif)
- Dindon de reproduction léger (F)
- Dindon de reproduction lourd (Z)

### Contributions

À compter des livraisons du 1<sup>er</sup> juillet 2010, les contributions totales à remettre aux Éleveurs de volailles du Québec sont de :

- 1,76 \$/100 kg de poulets vifs;
- 4,35 \$/100 kg de dindons vifs.

Nous vous rappelons que vous êtes tenus, selon les conventions et réglementations en vigueur, de nous faire parvenir vos contributions et votre rapport au cours de la semaine suivant l'abattage des poulets et/ou des dindons.


### Des questions ?

Pour toute question sur la déclaration de la production des volailles ou pour obtenir des exemplaires du *Rapport hebdomadaire des mises en marché de volailles*, veuillez contacter les personnes suivantes :

#### Poulet

M<sup>me</sup> **Élaine D'Adamo**, responsable de l'intégrité des données  
Tél. : 450 679-0540, poste 8533  
Courriel : edadamo@upa.qc.ca.

#### Dindon

M<sup>me</sup> **Louise Garon**, responsable du secteur dindon  
Tél. : 450 679-0540, poste 8219  
Courriel : lgaron@upa.qc.ca. 

# Cultivons l'avenir I Deux programmes pour appuyer l'innovation

Les gouvernements du Canada et du Québec ont lancé en juillet deux programmes pour soutenir l'innovation dans le secteur agricole et agroalimentaire en vertu de l'accord *Cultivons l'avenir*.

Jusqu'en 2013, 5,6 millions de dollars seront consacrés au *Programme d'appui pour un secteur agroalimentaire innovateur* (PASAI) et au *Programme d'appui pour la commercialisation d'innovation agricole* (PACIA).

D'un budget de 2,8 millions de dollars, le PASAI vise à aider le secteur agroalimentaire québécois à se doter des moyens nécessaires pour innover, s'adapter aux changements et ouvrir de nouveaux débouchés, et ce, afin d'assurer sa croissance et sa rentabilité de manière durable. Le programme appuiera notamment la réalisation de projets favorisant le développement de créneaux porteurs, la diffusion des meilleures méthodes ou l'adoption de techniques, de technologies ou de procédés novateurs par les entreprises agricoles.

Quant au PACIA, il soutiendra les entreprises dans la mise en marché de nouveaux produits ou procédés. Par exemple, la préparation d'un plan de commercialisation et la conduite d'une étude de faisabilité ou de marché pourront faire l'objet d'une demande de financement à l'égard du PACIA.

Pour connaître ces nouveaux programmes, consultez les sites Internet suivants :

[www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Grands\\_dossiers/cultivonsavenir](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Grands_dossiers/cultivonsavenir)


[www.agr.gc.ca/cultivonslavenir](http://www.agr.gc.ca/cultivonslavenir) 

Sources : MAPAQ et Agriculture et Agroalimentaire Canada

## MAPAQ | Signalement des oiseaux sauvages

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) sollicite la collaboration de la population afin de signaler les oiseaux sauvages trouvés morts ou malades, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Pour signaler tout oiseau sauvage trouvé mort ou malade, communiquez directement avec Services Québec au **1 877 644-4545**.

Cette surveillance a pour objectif de contribuer à la détection précoce de la présence possible du virus de l'influenza H5N1 sur le territoire québécois et à répondre efficacement à toute problématique liée à l'influenza aviaire. En 2009, 501 oiseaux ont été analysés et parmi ceux-ci sept ont été trouvés positifs à l'influenza aviaire. Cependant, tous se sont révélés négatifs aux sous-types H5 et H7. 

Source: MAPAQ

## MAPAQ | Lancement de divers programmes

### Premier plan d'action pour le secteur biologique

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a dévoilé en juillet dernier son tout premier *Plan d'action pour le secteur biologique*. Ce plan a pour objet d'améliorer la capacité concurrentielle du secteur biologique et d'exploiter le plein potentiel qui s'offre à celui-ci. Il comporte trois volets :

- créer un environnement d'affaires favorable à la croissance du secteur biologique;
- appuyer le développement des secteurs de la production et de la transformation de produits biologiques;
- appuyer la commercialisation des produits biologiques au Québec et à l'extérieur de la province.

Le plan vise notamment une augmentation de 20 % de la superficie consacrée à la production biologique.

Pour plus d'information sur le *Plan d'action*, visitez le site Internet du MAPAQ au [www.mapaq.gouv.qc.ca/biologique](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/biologique).

### Nouvel appel de projets

Les entreprises du secteur agricole et agroalimentaire peuvent encore profiter du programme *Diversification et commercialisation en circuit court en région*. Toute personne intéressée a jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2010 pour présenter son projet à la direction du MAPAQ de sa région.


Trois volets composent ce programme :

- appui aux initiatives collectives de diversification régionale et de différenciation;
- appui aux initiatives individuelles de diversification des entreprises;
- appui aux initiatives collectives de commercialisation en circuit court.

Ce programme vise à favoriser l'essor d'un secteur agricole et agroalimentaire diversifié et novateur dans les régions du Québec ainsi qu'à appuyer la création et le développement de circuits courts de commercialisation. Le programme prendra fin en 2013.

### Un Fonds pour la relève agricole

Le MAPAQ a également annoncé en juillet la création du Fonds d'investissement pour la relève agricole prévu dans le budget 2010-2011 et totalisant 75 millions de dollars. La mise en place de ce Fonds permettra d'épauler les jeunes Québécois qui souhaitent s'investir en agriculture. L'objectif du Fonds est d'offrir aux jeunes de la relève les instruments de financement qui leur permettent de réaliser le montage financier de leur projet et ainsi d'assurer le démarrage et la pérennité de leur entreprise.

Le gouvernement du Québec, le Fonds de solidarité FTQ et Capital régional et coopératif Desjardins contribuent respectivement à hauteur de 25 millions de dollars. Les modalités du fonds d'investissement seront annoncées l'automne prochain au moment du démarrage de ses activités. 

Source: MAPAQ

# Le gaspillage alimentaire en épicerie

Selon le volet *Enquête sur les dépenses des ménages* du plus récent rapport (2009) de Statistique Canada, les pertes d'aliments vendus au détail représentent 39% de toute la nourriture mise en vente chaque année au pays, soit l'équivalent de 183 kilogrammes par personne. Emballage peu esthétique pour les rayons, marge de sécurité sur les dates de péremption ou conscience professionnelle face aux produits qui ont perdu leur fraîcheur sont toutes des raisons invoquées pour jeter des denrées périssables encore comestibles.

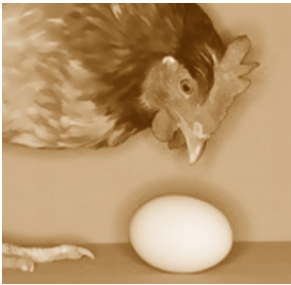
Heureusement, plusieurs chaînes d'alimentation font des efforts louables pour remettre des denrées périssables encore comestibles à des familles dans le besoin. 🍃

Source: 24 heures



## Marketing | Les Canadiens ont-ils une opinion sur l'œuf et la poule ?

Selon la firme de sondage Angus Reid qui a effectué un sondage auprès de 1 009 Canadiens en juillet 2010, 56% des Canadiens pensent que la poule est venue avant l'œuf. La réponse ne fait toutefois pas l'unanimité, car des variations intéressantes dans la ventilation des résultats ont été observées :



- Au total, 56% des Canadiens pensent que la poule est venue avant l'œuf.
- 51% des Canadiens avec une éducation de niveau universitaire pensent que la poule est venue avant l'œuf.
- 60% des Canadiens avec un diplôme secondaire ou moins pensent que la poule est venue avant l'œuf.
- 60% des partisans du Parti conservateur du Canada pensent que la poule est venue avant l'œuf.
- 51% des partisans du Nouveau Parti démocratique du Canada pensent que la poule est venue avant l'œuf.
- Au Québec, 55% pensent que la poule est venue avant l'œuf. 🍃

Source: Angus Reid

## Les Canadiens et Internet

Statistique Canada a publié récemment les résultats de son enquête sur l'utilisation d'Internet.

On y apprend notamment qu'en 2009, 80% des Canadiens de 16 ans et plus utilisaient Internet à des fins personnelles, contre 73% en 2007. Répartis dans les provinces, ces chiffres montrent que l'Alberta et la Colombie-Britannique comptent le plus grand nombre d'internautes (85%), tandis que Terre-Neuve-et-Labrador en compte le moins (69%). C'est toutefois cette dernière qui, avec le Nouveau-Brunswick, a connu la plus grande croissance du nombre d'internautes depuis 2007 (+ 15%).

En ce qui a trait aux activités en ligne, le courriel, la navigation générale (amusement, détente) et les recherches sur la météo et les conditions routières arrivent encore en tête de liste. Pour la consommation en ligne, ce sont encore une fois les arrangements de voyage qui ont la cote. 🍃

Source: Radio-Canada, 10 mai 2010

## Faible hausse des prix au détail

Les grands de l'alimentation au Canada s'attendent à de faibles hausses des prix au détail en 2010. D'une part, les prix des denrées semblent relativement stables. D'autre part, les consommateurs sont de plus en plus frugaux. Économiser, consommer de manière avertie et faire preuve de modération sont à la mode. Par exemple, 8 Canadiens sur 10 affirment cuisiner davantage à la maison afin de mieux gérer les coûts de leur alimentation. 🍃


Source: Ipsos Reid 2010 et The Gazette



La vie, c'est comme le vélo.  
Il faut continuer à avancer  
si on veut garder son équilibre.

## Olymel | Suppression de postes


Olymel a supprimé le 16 juillet dernier 183 postes à son usine d'Iberville. L'entreprise compte transférer les emplois vers son usine de Brampton en Ontario. Les installations de l'usine d'Iberville, qui est spécialisée dans la transformation et la distribution de volaille et de porc, ont perdu ainsi 60% de leurs effectifs.

Olymel confirme donc les coupures annoncées en avril dernier. 

Source: laterre.ca


## Petite annonces | Paille et épandeur à vendre

- Paille de blé en balles carrées.
- Paille d'avoine en balles rondes.
- Épandeur à fumier Rolland TCE 160, idéal pour petits fumiers de volailles et petites doses.

Tél. : 819 297-2566 ou 819 383-9771 

## Retour à l'horaire habituel


À partir du 30 août 2010, les heures d'ouverture des Éleveurs de volailles du Québec reviennent à la normale.

Du lundi au vendredi : de 8 h 45 à 12 h  
De 13 h à 16 h 30 

Convention de la Poste-publications no 40916058  
Retourner toute correspondance  
ne pouvant être livrée au Canada au  
Service du marketing et des communications  
**Les Éleveurs de volailles du Québec**  
555, boul. Roland-Therrien, bureau 250  
Longueuil, Québec J4H 4G1  
Courriel: evq@upa.qc.ca

## Remaniement ministériel | Le ministre Béchard demeure à l'Agriculture

Le premier ministre Jean Charest a procédé à un remaniement ministériel le 11 août dernier.

M. **Claude Béchard** conserve le titre de ministre de l'Agriculture. M. **Pierre Arcand** remplace la ministre **Line Beauchamp** à la barre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. M<sup>me</sup> Beauchamp, quant à elle, passe au ministère de l'Éducation. 

## Agenda | août - septembre 2010

### AOÛT 2010

3	ÉVQ – Comité de promotion du poulet, Québec
6	ÉVQ – Comité de promotion du dindon, Longueuil
17	ÉVQ – Comité exécutif, Longueuil PPC – Conseil d'administration (conf. tél.)
18	ÉVQ – Conseil d'administration, Longueuil
19	UPA – Journée de la rentrée, Lévis
20	UPA – Rencontre du Conseil général élargi, Lévis
24-25	PPC – Conseil exécutif, Ottawa
25	ÉVQ – Rencontre les éleveurs de dindon de Québec-Beauce-Côte-du-Sud, Québec
27	ÉVQ – Comité des éleveurs de dindon, Longueuil
30	PPC – Présentation des recommandations de l'industrie A-102 ÉQCMA – Réunion, Longueuil UPA – Table des secrétaires des groupes spécialisés, Longueuil

### SEPTEMBRE 2010

1	FPOCQ – Tournoi de golf OLO, Acton Vale PPC – Information sur le marché A-102 (conf. tél.)
2	UPA – Table mise en marché du commerce international, Longueuil
3	ÉVQ – Conseil d'administration, Longueuil
6	Fête du Travail – Congé férié (bureaux fermés)
8	UPA DI – Assemblée générale annuelle AQINAC – Tournoi de golf, Sainte-Madeleine
8-9	UPA – Conseil général
9	PPC – Croissance différentielle, Ottawa ANRAA – Mouvement interprovincial, Ottawa
10	PPC – Comité de production, Ottawa
14	ÉVQ – Tournoi de golf du 40 <sup>e</sup> anniversaire
15-17	OMC – Forum public <i>Les forces qui déterminent le commerce mondial</i> , Genève
17	UPA – Comité de coordination de la stratégie GO5
20	ÉDC – Comité exécutif, Toronto ÉVQ – Comité des approvisionnements exceptionnels, Saint-Hyacinthe ÉVQ – Comité des approvisionnements et négociation des prix du poulet, Saint-Hyacinthe
21	ÉDC – Comité des politiques, Toronto PPC – Présentation des besoins A-102 ÉVQ – Rencontre Québec-Ontario (vidéoconférence)
22	ÉVQ – Conseil d'administration, Longueuil
22-23	ÉDC – Réunion générale, Toronto
28	PPC – Conseil d'administration et allocation A-102, Montebello
29	UPA – Comité de coordination de la stratégie GO5
29-30	PPC – Planification stratégique, Montebello

Veuillez noter que l'agenda peut être sujet à changements. 